

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Vente aux enchères forcée d'immeubles

Date de publication: SHAB, KABVS - 08.11.2019

Numéro de publication: KK08-0000000245

Canton: VS

Entité de publication:

Offices des poursuites et faillites du district de St-Maurice -
Christiane Papilloud, préposée, Chemin de la Tuilerie 3a,
1890 St-Maurice

Vente aux enchères forcée d'immeubles Vincent André SCHÜRCH

Débiteurs:

Vincent André SCHÜRCH

Lieu d'origine: Rohrbach /BE

Nationalité: Suisse

Date de naissance: 22.05.1981

Date de décès: 21.06.2018

Dernier domicile connu:

Principale 26

1933 Sembrancher

Objets vendus aux enchères:

Commune de Vernayaz - Atelier de menuiserie et charpente inoccupé

Parcelle de base no 160, plan no 6, nom local La Champagne

Neuve, surface totale 2'137 m2, soit :

place, 1249 m2; fabrique a) 353m2; fabrique b) 487 m2;

garage c) 31m2; remise d) 17m2, silo 0m2

Taxes bâtiments : Fr. 332'760.--

Taxes bien-fonds : Fr. 33'723.--

Estimation officielle selon rapport d'expertise : Fr. 570'000.--

Montant à payer à l'enchère : Fr. 50'000.--

Vente aux enchères

Le 11.12.2019 à 10:00 heure, Bureaux de l'Office des Poursuites et Faillites de St-Maurice, Chemin de la Tuilerie 3a, 1890 St-Maurice

Remarques juridiques:

Les conditions de vente seront déposées à l'Office des Poursuites et Faillites de St-Maurice dès le 15 novembre 2019.

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce et de justifier de leur pouvoirs. En outre, ils sont rendus attentif aux dispositions de la Loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger ou par des sociétés dans lesquelles des personnes à l'étranger ont une position dominante(LFAIE).

Les chèques bancaires (chèques émis par une banque, les autres chèques ne sont pas admis) ou encore les garanties bancaires irrévocables et illimitées sont admis.

Point de contact:

Offices des poursuites et faillites du district de St-Maurice -
Christiane Papilloud, préposée Chemin de la Tuilerie 3a 1890
St-Maurice

Remarques:

La publication ainsi que le rapport d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des Offices des Poursuites et Faillites du canton du Valais à l'adresse : www.vs.ch/web/spf/encheres.

Une visite sera organisée le vendredi 22 novembre 2019 à 14h devant l'immeuble.

Pour tout renseignement complémentaire : tél. 027/606.17.25